



**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 758**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 14 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement numéro 758, à savoir :

***Règlement numéro 758 amendant le règlement numéro 733 sur la tarification des services (2023).***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire d'été suivant (*jusqu'au 25 août 2023 inclusivement*) : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 13h00 le vendredi (sauf les jours fériés) **ou** selon l'horaire habituel suivant (*à compter du 28 août 2023*) : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,  
Ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière